

Abrégé de la vie de Louis Mandrin

ANONYME

Abrégé de la vie de Louis Mandrin

CHEF DE CONTREBANDIERS EN FRANCE



ÉDITIONS ALLIA

16, RUE CHARLEMAGNE, PARIS IV^e

2011

L'Abrégé de la vie de Louis Mandrin, chef de contrebandiers en France a paru anonymement et sans lieu d'édition (mais probablement à Dole) en 1755.

Charles Delius, 1930, pour la photographie de couverture.

© Delius/Leemage.

© Éditions Allia, Paris, 1991, 2011.

ON NE doit pas mettre au nombre des frivolités l'histoire abrégée d'un jeune homme de vingt-neuf ans, qui a trouvé le secret de rendre sa vie aussi intéressante, que sa mort a été célèbre. Louis Mandrin naquit à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, village près la côte Saint-André en Dauphiné. Son père, que l'on dit avoir été un assez bon maréchal, se mêlait surtout de commercer en bétail. Sa mère lui donna un frère et une sœur. Le frère a subi la peine de mort pour fausse monnaie ; et l'on ne connaît la sœur que par la disposition testamentaire, que Louis Mandrin a faite en sa faveur, des obligations qu'il avait en Savoie.

Dès que Mandrin fut en état de porter le mousquet, il prit parti dans les troupes. Ses espiègleries rusées lui avaient fait donner le sobriquet de *Renard* au village ; il se donna le surnom de *Belle-humeur* dans le Régiment.

“Hé morbleu, disait-il, je me sens du courage et quelque talent, que n’ai-je de la naissance!” Il déserta.

Belle-humeur s’imaginait que la fortune ne pouvait manquer de lui rire partout ailleurs bien mieux qu’en France; il fit quelques excursions galantes, c’est à quoi se borna l’héroïsme de son feu militaire chez l’Étranger. Il rentra bientôt dans le Royaume. “Ma figure qui n’est pas sottée, disait-il, et mon étoile me veulent là.” Qu’y venait-il faire?

S’apercevant que son mérite avait un peu trop de peine à percer sans argent, il trouva que son frère cadet ne s’entendait pas mal à faire circuler des matières d’étain et de cuivre frappées, dans sa forge, au coin du Roi. Le métier était lucratif, il leur valut à tous deux des poursuites en justice, où son frère Pierre ne fut pas assez dispos à tirer son épingle du jeu; il y laissa la tête et le reste au bout d’une corde: pour lui *il avait la jambe belle*, gentilles jambes sauvèrent le corps, on n’accrocha que son fantôme au gibet.

Louis Mandrin qui courait la carrière des beaux hasards, tomba dans un cas fortuit, qu’un arrêt du Parlement de Grenoble vint, par méprise sans doute, à taxer d’assassinat; Louis le vigoureux se cacha bien, et l’exécuteur de la Haute Justice ne cassa encore cette fois-ci sur la roue que les pailles de son effigie.

Très sérieusement proscrit pour la seconde fois, et ne sachant où donner de la tête, il se souvint de l’un des métiers de feu son père; il s’habilla en maquignon de foire, et se mit à vendre aux bonnes gens des bidets pour francs chevaux d’Espagne. “Que voulez-vous, disait-il, car il avait de l’esprit et la répartie vive, je chasse de race et je fais mieux que mon père, j’ai appris à ferrer la mule et les ânes.”

Cependant, la contrebande lui parut plus digne de son grand cœur. Mandrin voulait absolument que son nom fit fracas. Il s’intitula d’abord *Le Fermier des Fermiers de France*. On ne peut oublier sans injustice de fixer l’époque certaine des hauts projets qu’il conçut. Il les fit éclore avec la nouvelle année, en janvier 1754.

Tout ce qu'il y eut de contrebandiers, d'Employés infidèles, de faux-sauniers, de soldats déserteurs, de proscrits, de fauteurs et de complices de la contrebande sentirent, au nom de Mandrin, naître en eux la belle envie, 1° de venger à main armée la mort de tant de leurs camarades et de leurs prédécesseurs justiciés à Valence; 2° de recouvrer les sommes prises sur les convois et les sup pôts de *la Ferme générale de la contrebande*, à remonter aux premiers temps de sa création et de ses pertes; 3° de secouer impunément le joug insupportable et sanguinaire des fermes, douanes, commis et brigades qui croisent, disaient-ils, avec tant d'injustice, les précieuses entrées des meilleures marchandises; 4° de s'enrichir, en faisant plaisir au public. Ces motifs assez fous prévalaient dans le conseil des contrebandiers sur les puissantes raisons du commerce intérieur et du bien de l'État.

On ne tarda pas à proclamer Louis Mandrin chef de l'entreprise; il ne tarda pas de son côté à déployer tout ce qu'il avait de génie

et de hardiesse, pour soutenir avec éclat les idées et la nouvelle qualité attachées à sa personne.

Mandrin, dans ses fuites de pays en pays à l'occasion des arrêts auxquels il avait échappé, s'était donné tout le temps d'étudier la carte, et l'on assure que la science de la géographie était si locale, que "du Rhin à la Méditerranée, sur quarante lieues de large, il n'ignorait pas un sentier": elle ne fut pas moins détaillée dans plusieurs de nos provinces en deçà du Rhône et de la Saône. Ses courses et ses correspondances l'avaient aussi mis très au fait des magasins limitrophes, où la Hollande, l'Angleterre, Genève, les Suisses et la Savoie entreposent leurs tabacs, leurs mousselines, leurs étoffes et toutes les denrées des Indes qui nourrissent la branche de leur commerce. Tout allait bien jusque-là.

Mais il s'agissait ici d'être marchands et guerriers. Il fallait que le chef connût ses gens, qu'il eût des chariots, des mulets, des armes, de petits canons à *la Biscayenne*, et

surtout du vin. On pourvut à tout. Mandrin s'occupa de la promotion de ses officiers : il créa un major ; le nommé *Saint-Pierre* devint capitaine ; un certain *Piémontais*, lieutenant-colonel ; cent goujats devinrent soldats ; il eut des enfants de famille dans sa troupe ; il promit à chacun de l'argent et de la bonne chère.

Le 7 janvier 1754, un peloton d'onze à douze contrebandiers, ayant Mandrin à leur tête, se dispose à ouvrir la campagne. "Courage, mes amis, la saison est froide, leur dit-il, mais nous ferons bon feu. Souvenez-vous des avantages que nos petites bandes d'heureuse mémoire remportèrent dès 1752 sur ces brigades ou brigands de commis des Fermes en Dauphiné, en Bresse, en Bugey, elles forcèrent les passages, l'ennemi fut battu ; tombons en 1754 sur ces canailles ; vive la gloire, la contrebande et le bon vin ; la troupe répondit, vive Mandrin !

Le bruit s'en répandit du village de Curson, sur la route. Cinq Employés de la brigade de Romans, armés jusqu'à la ceinture,

allaient au devant, sans savoir que les contrebandiers fussent encore si près d'eux ; ils en rencontrèrent un détachement de cinq à six, qu'ils crurent bonnement être un renfort de quelque autre brigade ; ils s'en laissèrent approcher. Ceux-ci profitant de la surprise, les saluèrent brusquement avec leurs fusils, tuèrent deux de ces Employés, en blessèrent deux autres ; le brigadier fut du nombre des morts, l'autre mourut deux jours après de ses blessures ; ils volèrent les armes de la brigade, le cheval du brigadier, son manteau et son chapeau bordé en or. Cette première victoire procura les honneurs du triomphe à Mandrin, sa troupe à genoux le força de se laisser couronner du chapeau relevé d'un galon d'or du défunt brigadier ; il coiffait bien Mandrin.

La lune était belle ; ils piquèrent des deux toute la nuit du 8 au 9, et tombèrent chez l'Employé de la brigade à cheval, du Grand-Lemps. Ce malheureux Employé fut cette fois-là heureux d'avoir une femme ; elle l'arracha avec la fureur d'une lionne d'entre

leurs mains ; et ses larmes adoucirent le chef de la bande : on se contenta de faire des menaces terribles à l'homme ; de le laisser un peu meurtri, pâle et sans armes ; et d'enlever, en jurant sa mort, le cheval de l'écurie et de l'emploi.

Une autre bande d'environ trente moustaches se présenta le 7 juin au Pont-de-Claix sur le Drac. "Ouvrez", dit l'un d'eux aux Employés, que la poussière des chevaux, qui venaient au galop, avait repoussés dans leur corps de garde, dont ils avaient pris la précaution de verrouiller la porte sur eux, "ouvrez à vos amis, vous vous méprenez". Ils ouvrirent. Un des Employés fut à l'instant jeté par terre d'un coup de pistolet ; les autres n'eurent pas la force d'empêcher le pillage de leurs armes et de leurs effets, ni de ceux d'une maison voisine. Mandrin eut la compassion de laisser une chemise à chaque blessé, "afin, disait-il, qu'ils aient du moins du linge et de quoi se panser ; car j'ai l'âme noble".

Chemin faisant, les contrebandiers eurent, le 10, auprès du village de Leyne, la chute

des Employés de la brigade de Taulignan qui se rendaient de cette ville à leur poste en suivant la route de Montélimar. Ils firent feu. Les Employés perdirent un homme ; ils eurent trois blessés, dont un mourut peu de jours après, de ses blessures ; et le reste, ayant mis les armes bas, gagna au pied.

Mandrin eut soif le 11. Sa troupe et lui se rafraîchirent au cabaret de Tioulle, paroisse de Saint-Bauzile-en-Vivaraïs. Il buvait encore un coup, et encore une bouteille, avec trois des siens ; un sergent du régiment de Belzunce vint à passer. Ce n'était rien moins qu'un Employé ; mais il en avait pour eux l'encolure ; ils le fusillèrent. S'étant de là jetés dans le Rouergue, ils y commirent plusieurs désordres ; et entre autres, ils tuèrent le 23 à Saint-Rome-du-Tarn une femme enceinte, qui cachait chez elle un particulier à qui ils en voulaient.

Ces affreux coups de main remplissaient le journal des contrebandiers, à mesure qu'ils vendaient publiquement leurs marchandises. Les procès-verbaux, qui les suivaient

de près, ne leur faisaient point de mal : les dames et demoiselles des châteaux, à qui ils débitaient à bon marché de belles indiennes, étaient forcées d'en acheter. Mais afin d'aller plus vite au fait, et sans se laisser du détail à l'aune ou à la livre, l'expéditif Mandrin se hasarda de vouloir vendre en gros, et de n'avoir point d'autres marchands que les buralistes et les Entreposeurs mêmes des Fermes. Rodez en Languedoc est la première ville où il fit à messieurs les receveurs le compliment de recevoir de son tabac, et de le payer sur-le-champ au prix qu'il lui plut de fixer. On date ce traité du 30 juin. Le commerce de la contrebande n'avait pas encore poussé jusque-là son audace, c'est que l'on n'avait pas encore vu de Mandrin. Il apprit que les armes saisies quelques années auparavant sur d'autres contrebandiers étaient déposées à la maison de ville ; c'en fut assez pour l'engager à prendre la peine d'écrire au subdélégué de l'Intendance une lettre, par laquelle il l'invitait de faire remettre entre ses mains

ces armes rouillées et inutiles. L'Entreposeur de Mende reçut aussi le 3 juillet suivant une de ses visites, où il négocia de même avec assez d'habileté un petit échange de tabac contre une fort bonne somme d'argent.

Il était temps de retourner en Savoie ou en Suisse, et d'en rapporter de nouvelles richesses aux Fermes de France. Le doux amour de la patrie l'entraîna sur son chemin à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. Il n'avait plus l'air d'un enfant de son village, monsieur de Mandrin y passa comme un éclair, en colonel de contrebande. Bien en prit à monsieur le curé du lieu de se cacher : ses catéchismes lui avaient déplu, et les gens d'Église et les religieux, par d'affreux préjugés, lui étaient devenus très odieux : mais ce fut une des fautes qu'il pleura le plus amèrement à la fin de sa vie sur la roue. Au défaut du curé de sa paroisse, il ne manqua pas de signaler son passage, en exerçant ses hautes vengeances sur le nommé Sigismond-Jacques Moret. Cet homme était au milieu des champs avec un enfant de dix-huit mois

entre les bras. “N’as-tu pas été Employé, lui cria Mandrin, et n’est-ce pas toi qui a mis la corde au cou à Pierre mon frère, que tu as fait pendre?” Moret se jeta à genoux, lui demanda la vie au nom de l’enfant qu’il tenait étroitement serré, et qu’il mettait devant lui comme un bouclier. Mandrin ne lui répondit que par un coup de fusil qui tua l’homme et l’enfant.

On l’attendait de jour en jour au premier magasin de delà les frontières. Il revint d’abord en France par la Franche-Comté; ses exploits s’y bornèrent en juillet à tuer, blesser et voler nombre d’Employés des brigades de Mouthe et Chauneuve. Ses excursions rapides ne lui donnèrent que le temps de rentrer en Savoie, pour reparaître le 8 août à Saint-Chamond, capitale de la principauté du Jarrest à cinq lieues de Lyon. Il traversa à cheval Saint-Chamond en plein midi, avec onze contrebandiers qui conduisaient les armes à la main autant de chevaux chargés. Ils tirèrent au milieu de la ville contre le bureau des soies quatre

coups de fusil, dont deux portèrent sur le brigadier des soies; il en mourut peu de temps après.

Un jour que Mandrin forçait la marche, il rencontra une chaise roulante, qui allait grand train avec ses chevaux frais; “Vous avez là, dit-il à une dame et à un cavalier qui étaient dans la chaise, des chevaux dont je m’accommoderais assez, changeons. Oui-da, Monsieur”, répondirent ceux-ci, sans s’étonner de cette proposition, toutefois assez brusque. Mais le galant homme M. Mandrin renvoya poliment, au bout de quelques jours, et les chevaux et une belle pièce de caragach et des rubans à la dame alitée depuis ce jour-là de quelques frissons de fièvre, pour lesquels elle en fut quitte.

Il en usa de même avec toute sorte de politesse, le 19, avec le beau sexe, à Ambert, ville de la Basse Auvergne; il y étala sur la place les couleurs de ses brillantes indiennes, qu’il vendait la baïonnette au bout du fusil; mais les servantes n’en étaient pas plus effrayées que leurs maîtresses, elles ne

voyaient en lui qu'une charmante figure, aussi appétissante que ses marchandises et ses façons ; son coup d'œil ne mettait en fuite que les Employés.

La demoiselle de*** était par infortune pour elle entreposeuse du tabac à Brioude. Elle essuya le 25 quelque rudesse de la part des gens de Mandrin ; ils déposèrent forcément dans son bureau quantité de ballots de tabac étranger, en vidant son comptoir d'une recette d'environ huit mille livres, espèces sonnantes, monnaie de France, pour leurs sûretés. Mais comme il manquait à l'entreposeuse celle de quinze cents livres en achèvement de somme : "Allons, dit Mandrin à son monde, faites-lui grâce, contentez-vous de prendre du tabac de la Ferme à concurrence de cette bagatelle ; je suis votre chef, je suis bon, faut-il pour si peu de chose me démentir de mon caractère. Madame, ajouta-t-il, je ne ferais pas la même faveur à votre mari."

Il exigea en effet dès le 28 d'un débitant à Craponne-en-Velay la somme de cinq

mille six cents et une livre ; on la lui compta, comme l'on put, en or et en argent, jusqu'à secouer en sa présence le sac des liards et encore celui des deniers. Un de la troupe dit au bonhomme, "Hé que diable, consolez-vous, il est juste de vous donner une décharge ; tenez, voici un billet par lequel le soussigné *Mottet* certifie des violences que l'on a exercées pour vous contraindre à délivrer cette petite somme, en vous laissant de notre bon tabac."

La capitale du Forez, Montbrison, vit, le 29 suivant, dans ses rues, trois escouades de trente-cinq à trente-six contrebandiers, qui se rendirent en droite ligne au domicile de M. l'Entreposeur, et le prièrent, un bonnet à la hussarde retroussé sur l'oreille gauche, de les débarrasser d'une charge de tabac pour la somme de quatre mille neuf cent onze livres ; ainsi que de quelques aunes de toiles indiennes en coton, pour celle de six cent vingt et une livres sept sols. On répondit que la caisse de l'Entrepôt était sans argent. On répliqua que la signature du